

Secrétariat Général

**Direction générale des
ressources humaines**

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)**

Concours interne et CAER

SECTION ESTHETIQUE COSMETIQUE

**Rapport de jury présenté par
Madame Fabienne MERRIAUX
Présidente de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Composition du jury	3
Renseignements statistiques concours interne CAPLP CAER	4
Épreuve d'admissibilité	
Définition de l'épreuve	5
Rapport de l'épreuve	6-7
Épreuve d'admission	
Définition de l'épreuve	8
Rapport de l'épreuve	9-10
Conclusion	11

COMPOSITION DU JURY

MERRIAUX Fabienne : Présidente	IEN SBSSA Académie de Nancy-Metz
GANDON Margueritte: Vice Présidente	IEN SBSSA Académie de Orléans-Tours
ALCARAZ Sylvie	PLP Esthétique Académie de Montpellier
AMGHAR Nadège	PLP Esthétique Académie de Toulouse
BANON Patricia,	IEN SBSSA Académie de Versailles
BATTIN Marie-Christine	IEN SBSSA Académie de Grenoble
CHAUVEAU Inès	PLP Esthétique Académie de Créteil
DAMON Isabelle	PLP Esthétique Académie de Nice
DUDET Colette	IEN SBSSA Académie de Lyon
DURAND Anne	IEN SBSSA Académie de Nice
DURAND Michèle	PLP Esthétique Académie de Aix-Marseille
LEBRETON Christelle	PLP Esthétique Académie de Créteil
GERAUDIE Murielle	IEN SBSSA Académie de Limoges
GRATIAS Claudine	PLP Esthétique Académie de Paris
BERNIER VIEVILLE Astrid	PLP Esthétique Académie de Créteil
MENU Chantal	IEN SBSSA Académie d'Amiens
MESSE Anne-Marie	IEN SBSSA Académie de Nancy-Metz
MEUNIER Sylvie	IEN SBSSA Académie de Rennes
MORVAN Joëlle	IEN SBSSA Académie de Caen
PERES Cécile	PLP Esthétique Académie de Orléans-Tours
PROST Sophie	IEN SBSSA Académie de Dijon
ROBAGLIA Magali	IEN SBSSA Académie de Strasbourg
RAZZINI Sylvie	PLP Esthétique Académie de Lyon
TATAREAU Joëlle	IEN SBSSA Académie de Montpellier

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS INTERNE CAPLP ESTHETIQUE COSMETIQUE 2013

	Admissibilité	Admission
PLP Interne		
Nombre de candidats	57 dossiers	25 présents
Moyenne de l'épreuve	10.43	10.11
Barre (note du dernier admissible)	10.70	12.5
Note la plus basse	2,37	4
Note la plus haute	17.75	16.23
	Candidats admissibles 33	Candidats proposés à l'admission 6

CONCOURS D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT

	Admissibilité	Admission
CAER :		
Nombre de candidats	30 dossiers	20 présents
Moyenne de l'épreuve	9.06	10.4
Barre (note du dernier admissible)	6.10	9
Note la plus basse	2.12	5
Note la plus haute	19,25	18.50
	Candidats admissibles 17	Candidats proposés à l'admission 8

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE : dossier de RAEP

Rapport établi par Mesdames BANON, BATTIN, DUDET, DURAND, GANDON, GERAUDIE, MENU, MESSE, MEUNIER, ROBAGLIA et TATAREAU.

1. Définition de l'épreuve

Arrêté du 27 avril 2011 modifiant les modalités d'organisation des concours internes donnant accès à certains corps de personnels enseignants du second degré et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale NOR: MENH1109629A JORF n°0102 du 3 mai 2011

Chapitre IV Modification de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée : Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm. sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Des conseils généraux sont en ligne sur le site éducol :

<http://www.education.gouv.fr/cid4929/nouvelle-epreuve-admissibilite-certains-concours-internes.html>

2. Remarques générales sur la forme du dossier de RAEP

Le jury a apprécié :

- Le respect de la conformité de présentation par rapport à la définition de l'épreuve ;
- Une présentation agréable ;
- Une pagination correcte et complète ;
- Une lecture aisée ;
- La fluidité de l'expression écrite.

Le jury a regretté :

- Le manque de structuration des dossiers (rédaction sans parties identifiées, ...).
- La présence d'erreurs d'orthographe et/ou de syntaxe.

En ce qui concerne les annexes :

- L'absence d'exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite ;
- Un nombre trop important de documents qui ne répond pas à la définition de l'épreuve ;
- Des documents qui ne sont pas suffisamment en lien avec l'activité décrite ;
- Des documents illisibles.

3. Remarques générales sur le fond du dossier RAEP

3.1 Première partie du dossier

Elle permet d'apprécier l'émergence des compétences d'enseignant à partir de l'analyse du parcours professionnel du candidat.

Le jury a apprécié dans les dossiers :

- la qualité de synthèse des informations présentées ;
- une exploitation pertinente des parcours professionnels ;
- une relation établie entre le parcours professionnel et l'analyse faite de l'expérience pédagogique.

Le jury a regretté :

- un parcours présenté sous la forme d'un CV linéaire sans référence aux compétences développées ;
- l'absence d'analyse des responsabilités assurées dans le cadre des missions de l'enseignant.

3.2 Seconde partie du dossier

Elle permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat à travers une réalisation pédagogique dans les disciplines concernées par le concours.

Le jury a apprécié les dossiers présentant :

- des situations pédagogiques pertinentes ;
- des démarches pédagogiques justifiées ;
- des supports pédagogiques élèves ;
- une analyse des situations pédagogiques présentées ;
- une prise en compte pertinente de la diversité des élèves.

Le jury a regretté :

- des choix pédagogiques non justifiés ;
- des justifications prenant appui sur des généralités ;
- l'absence d'apports scientifiques, techniques ou professionnels ;
- l'absence de l'analyse des résultats des élèves ;
- des liens ténus avec la réalité des métiers de l'esthétique ;
- des analyses qui correspondent plus à des bilans qu'à une réflexion approfondie ;
- l'absence de remédiations ou de prolongements ou des propositions trop généralistes ;
- l'absence de prolongements ou de propositions de remédiations ;
- des propositions de remédiations trop généralistes sans lien direct avec l'analyse présentée.

Conseils au candidat sans expérience d'enseignement dans la spécialité du concours :

Un candidat sans expérience d'enseignement a tout intérêt à s'appuyer sur une observation dans une classe de la voie professionnelle pour construire la deuxième partie du dossier RAEP.

PRESENTATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL

Rapport établi par Mesdames ALCARAZ Sylvie, AMGHAR Nadège, BANON Patricia, BATTIN Marie-Christine, BERNIER-VIEVILLE Astrid, CHAUVEAU Inès, DAMON Isabelle, DUDET Colette, DURAND Anne, DURAND Michèle, LEBRETON Christelle, MEUNIER Sylvie, MORVAN Joëlle, PERES Cécile, PROST Sophie, RAZZINI Sylvie, ROBAGLIA Magali, TATAREAU Joëlle.

1. Définition de l'épreuve

Arrêté du 28 décembre 2009, modifié par l'arrêté du 27 avril 2011

DUREE : 6H

Travaux pratiques : 4 heures ;
Préparation de l'exposé : une heure ;
Exposé : trente minutes ;
Entretien : trente minutes ;

COEFFICIENT : 2

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à une ou des techniques de soins esthétiques et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Pendant l'épreuve, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

2 . Observations du jury

Il s'agit d'une épreuve à caractère pédagogique qui prend appui sur les investigations conduites par le candidat à partir des travaux pratiques réalisés et en lien avec les référentiels des diplômes mis en œuvre en lycées professionnels.

Le candidat est observé par un jury lors des travaux pratiques. La plage d'observation est variable en fonction des sujets.

2.1 Le jury a apprécié :

Lors des travaux pratiques

- le travail dans une ambiance calme, une adaptation rapide aux lieux et une installation rationnelle ;
- une attitude courtoise entre les candidates ;
- le respect des consignes données dans la note aux candidats : conformité du modèle, exhaustivité des produits et matériels nécessaires ;
- la maîtrise des gestes professionnels pour la majorité des candidates.

Lors de l'exposé/entretien

- une bonne gestion du temps d'exposé, un exposé structuré ;
- une présentation structurée et argumentée des investigations conduites ;
- la mise en place d'une situation professionnelle réaliste servant de support à la partie pédagogique et son exploitation ;
- la mise en évidence des activités des élèves et du professeur ;
- la production de documents élèves ;
- des évaluations pertinentes ;
- la maîtrise du vocabulaire pédagogique utilisé.

2.2- Constats

Le jury a constaté chez certaines candidates :

- au cours du déroulement du TP :
 - des prestations trop scolaires ne permettant pas d'apprécier la maîtrise de savoir-faire professionnels ;
 - des prestations trop longues par rapport à la réalité professionnelle ;
 - une mise en œuvre limitée de techniques supports d'investigations ;
 - une maîtrise insuffisante des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie ;
 - un manque de respect du confort du modèle.
- lors de l'exposé :
 - une présentation des investigations conduites insuffisante ;
 - aucune exploitation des investigations dans la conception de la séquence pédagogique ;
 - un manque de réalisme dans les propositions pédagogiques ;
 - une confusion entre capacités, compétences et savoirs associés ;
 - un manque d'articulation entre les savoirs faire et les savoirs associés ;
 - une juxtaposition de séances sans articulation entre elles ;
 - l'absence de stratégie globale de formation ;
 - la non maîtrise des connaissances scientifiques, techniques et technologiques ;
 - une présentation se limitant à une lecture des travaux de préparation.

3 - Conseils aux candidats

- lire le sujet et l'analyser dans sa globalité avant la mise en place du TP pour pouvoir se projeter sur l'ensemble de l'épreuve ;
- avoir une gestion réfléchie des 4h d'épreuve comportant la préparation de la séquence de formation et la réalisation des techniques esthétiques ;
- envisager différentes techniques (soit successives, soit en parallèle) en fonction du thème ;
- exploiter les investigations conduites lors des travaux pratiques pour justifier les choix pédagogiques de la séquence ou de la séance lors de l'entretien ;
- maîtriser le vocabulaire pédagogique, technique, technologique et scientifique ;
- faire preuve de qualités d'écoute et de communication.

4 – Échange sur le dossier RAEP

Tous les candidats ont été interrogés sur leur dossier RAEP au cours de l'épreuve d'admission.

CONCLUSION

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAER.

Le jury a constaté, pour certains candidats, l'existence d'un décalage important entre les compétences mises en œuvre lors de l'épreuve d'admissibilité au travers du RAEP et leur réelle capacité à les mobiliser lors de l'épreuve d'admission pour l'élaboration d'une séquence ou d'une séance de qualité.

Le jury a apprécié, lors de l'épreuve d'admission, la maîtrise des techniques professionnelles, la pertinence de la proposition de l'exploitation pédagogique et son adéquation avec les objectifs de la formation envisagée, des exposés clairs et structurés, témoins d'une approche réfléchie des enseignements.

Le jury a également apprécié la posture adaptée des candidats au cours des échanges et leur capacité d'écoute. Les épreuves de ce concours interne prennent en compte, d'une part l'expérience professionnelle des candidats, et d'autre part leur capacité à analyser leur pratique. Elles permettent d'apprécier les aptitudes des candidats et elles évaluent des compétences qui doivent être celles de futurs enseignants: analyse et exploitation de situations, présentation synthétique, rigoureuse, clarté dans l'expression et l'exposition des idées, gestion du temps, qualité de l'écoute et réactivité.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Madame la Proviseure du lycée Elisa Lemonnier, l'équipe d'accueil et d'entretien de l'établissement pour l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.